

derme qui subsistent semblent conservés sous la croûte protectrice qui s'établit au-dessus d'eux. Les choses ne se passent pas autrement dans le pansement de M^{me} Nageotte-Wilbouchewitch et il est probable que d'autres substances, telles que le *permanganate de potasse* par exemple, agiraient de même.

On comprend que cette action protectrice et peut-être créatrice de l'épiderme, *kératoplastique*, comme on dit, ne puisse s'exercer que sous un pansement sec. Les pansements humides gonflent et détruisent les jeunes éléments épidermiques à mesure qu'ils se forment. De là la nécessité de n'employer jamais par-dessus les compresses imbibées de la solution picrique l'enveloppement avec la toile gommée.

3^o *Inconvénients du pansement à l'acide picrique*. — Nous ne reprocherons pas à l'acide picrique d'être *explosible*. Dans les conditions où nous avons à le manier, il ne l'est en aucune façon. Il est si peu *toxique* que pratiquement on peut dire qu'il ne l'est point. Sa couleur et son amertume extrême mettent en garde contre toute erreur. Enfin, il n'est *ni caustique ni irritant* pour la peau.

Son inconvénient principal et presque unique est dans son *pouvoir colorant*. La peau qui a été mise en contact avec sa solution prend une teinte jaune d'or qu'elle conserve pendant plusieurs jours. Si le malade seul avait à supporter cet ennui, il n'y aurait que demi-mal; mais le médecin qui applique les compresses voit ses mains teintées de la sorte et ses doigts conservent, avec cet aspect particulier, une amertume qui se révèle chaque fois qu'ils sont mis au contact de la bouche.

On atténue cet inconvénient en enduisant ses mains de vaseline avant de les mettre au contact de la solution, ou même en employant des gants de caoutchouc. Mais le premier moyen est imparfait et le second exige des objets qui ne se trouvent point partout. Papazoglou conseille d'ajouter à la solution une certaine quantité d'alcool, 1/20^e de son poids, ou mieux de faire dissoudre d'abord l'acide picrique dans l'alcool,

puis d'ajouter la quantité d'eau nécessaire¹. Ainsi préparée, la solution d'acide picrique colorerait les mains plus faiblement et pour moins longtemps. Il est vrai que Papazoglou pense que l'on peut employer la solution, non pas à saturation, mais à la dose moitié moindre de 5 grammes d'acide picrique pour 1 000. Je crois qu'il vaut mieux s'en tenir aux préceptes de Thiéry.

IV

Traitement des accidents éloignés des brûlures superficielles.

Si un pansement propre à s'opposer toute suppuration, comme celui de Thiéry, a pu être appliqué de bonne heure, il n'y aura pas à se préoccuper de cette question des accidents éloignés. Ceux-ci, en effet, résultent de la suppuration même et du bourgeonnement qui la suit. Une brûlure du troisième degré qui a suppuré et qui bourgeonne peut, malgré le peu de profondeur des lésions, mettre à guérir un temps fort long, des mois, comme nous l'avons déjà indiqué par des exemples personnels. Des adhérences peuvent s'établir entre des surfaces voisines qui devraient rester séparées, telles les parties latérales des doigts. La cicatrisation laisse après elle une surface froncée, rugueuse, diversement pigmentée, désagréable à voir, et, quoique la peau n'ait pas été prise dans toute son épaisseur, un peu rétractile.

On s'oppose dans une grande mesure à ces accidents en employant un traitement antiseptique, à la condition que celui-ci ne soit pas un pansement humide. Il ne faut pas perdre de vue que ce dernier est presque toujours contraire à l'épidermo-génèse. Les pansements au *thiol*, à l'*acide picrique*, le pansement avec des compresses imbibées de *salol camphré*, que Périer a employé et recommandé², pourvu que lui aussi

1. PAPAZOGLOU. — *Thèse de Paris*, 1896, n° 102.

2. LARUE. — *Thèse de Paris*, 1892.

soit employé sans revêtement de toile imperméable, atteindront bien le but. Des *greffes* épidermiques ou dermo-épidermiques activeront singulièrement le travail de réparation, en fournissant de nouvelles sources d'où l'épiderme se répandra de proche en proche sur la surface granuleuse environnante.

V

Traitement des brûlures profondes.

Il est rare qu'une brûlure étendue soit partout profonde. A côté de points sur lesquels le derme est atteint tout entier, où même les parties sous-jacentes au derme se trouvent attaquées, des espaces plus ou moins larges présentent des brûlures moins pénétrantes.

A. — Le traitement antiseptique par le *thiol* et celui que nous avons recommandé pour les brûlures superficielles (*solution d'acide picrique*) trouvent donc ici leur emploi. Aucun autre ne peut leur être substitué. Nous pensons qu'ils suffisent. Aussi profonde que soit l'eschare, il est certain que, si elle est embaumée par une substance qui l'empêche de se putréfier et si rien ne vient infecter la peau autour d'elle, elle se détachera avec une extrême lenteur, presque sans suppuration. On se bornera donc pour les brûlures profondes à redoubler de soins dans l'application du traitement à l'acide picrique. C'est là qu'il sera bon d'humecter à plusieurs reprises les compresses laissées en place avec de la solution nouvelle et de refaire par-dessus elles un enveloppement soigné avec l'ouate ordinaire.

B. — Lorsque les brûlures siègent à la face ou sur des points de l'économie qu'il est impossible de protéger efficacement et complètement par un pansement antiseptique pur, il faut bien se contenter d'une sorte de pansement de fortune et revenir aux pommades antiseptiques ou, ce qui me paraît bien préférable, aux applications de *salol camphré*. Si l'on n'empêche pas la suppuration de s'établir, on la diminue du moins dans une grande mesure. Mais il faut toujours s'attendre ici, lorsque

les destructions sont étendues et qu'elles atteignent le pourtour des orifices naturels ou bien des surfaces continues, mais séparées par un pli de flexion, à voir se produire des déformations, des rétractions et des adhérences tout à fait vicieuses. J'ai pu voir chez une jeune fille qui, dans un accès d'épilepsie, était tombée sur le foyer allumé dans sa cheminée, la lèvre inférieure accolée au menton et le menton retenu au niveau de la partie moyenne du sternum par une cicatrice rétractée, continue, dure, traversée de brides saillantes. On rencontre dans des conditions analogues l'ectropion des paupières, l'oblitération des orifices des fosses nasales, la flexion de la cuisse sur l'abdomen, l'adhérence du bras au tronc, de la verge à la paroi de l'abdomen, comme je l'ai vu dans un autre cas personnel, etc. Ces divers accidents sont difficilement évités, quelque soin que l'on apporte au pansement; mais l'*autoplastie*, dans ses différents modes, fournira presque toujours le moyen de les corriger d'une façon plus ou moins parfaite.

C. — Nous n'avons qu'un mot à dire des brûlures qui atteignent toute l'épaisseur d'un membre. Elles sont uniquement justiciables de l'*amputation*.

II. — BRULURES PRODUITES PAR LES CAUSTIQUES

A. — Une foule de substances chimiques décomposent les tissus en s'emparant de certains de leurs éléments dont elles sont avides. Cette propriété est utilisée en médecine pour produire la cautérisation dite *potentielle*. Nous n'avons pas à insister sur les divers modes de cette cautérisation ni sur le traitement qu'il convient d'instituer après l'application méthodique, d'ailleurs de plus en plus rare, des agents caustiques.

B. — La projection à la face, sur le cou, sur les mains, de *liquides caustiques* peut être accidentelle. Elle est assez souvent le fait d'une vengeance criminelle, et c'est presque toujours dans ce cas de l'acide sulfurique qu'il s'agit (*vitriolage*).

Il faut se hâter de faire cesser le plus tôt possible le contact dangereux par l'essuyage rapide, les *lavages à grande eau*, et saturer l'acide par une solution basique. Le carbonate de soude, que toutes les ménagères ont à leur disposition, fournira immédiatement la meilleure solution que l'on puisse employer.

Malheureusement, presque toujours le secours arrive tardivement et des eschares plus ou moins profondes se produisent au niveau des parties atteintes. Il est inutile d'insister sur la gravité des lésions qui frappent trop souvent le globe oculaire. Celles qui atteignent les paupières, le nez, les oreilles, l'orifice buccal sont déjà bien sérieuses. Leur conséquence ordinaire est pour le moins une difformité permanente. Il ne me semble pas que nous ayons à recommander, pour le traitement de ces brûlures, des moyens différents de ceux que nous avons déjà exposés.

C. — Parmi les brûlures par des corps chimiques, il faut faire une mention toute spéciale à celles que produit l'*acide phénique*. Il ne se passe pas d'année où nous n'ayons l'occasion de voir quelques cas de ce qu'on appelle la gangrène phéniquée des doigts. C'est bien une véritable gangrène, une gangrène sèche provoquée par l'application prolongée de compresses imbibées d'une solution d'acide phénique. Les malades, généralement atteints de quelque petite plaie légèrement infectée ou d'un panaris, ont été pansés soit chez un pharmacien, soit dans un dispensaire, soit à leur domicile, au moyen d'une solution de titre convenable; les accidents tiennent sans aucun doute à l'imperfection de cette solution. On sait que les acides phéniques impurs sont relativement peu solubles; combien de fois avons-nous vu au fond de flacons, qui n'auraient dû contenir qu'un liquide limpide, une couche d'acide phénique non dissous! Que des compresses viennent à être imbibées avec ces fonds de bouteille, puis appliquées sur un doigt, la mortification rapide se produit, et elle se produit insidieusement, sans douleur. Le blessé est étonné de retrouver le matin tout noir et raide le doigt qu'il avait pansé la veille.

Ces gangrènes doivent être traitées par l'*amputation*. La peau est bien pénétrée d'acide phénique et embaumée; mais au-dessous d'elle, au niveau surtout du sillon d'élimination, évoluent des phénomènes d'ordre septique qui conduisent à la lymphangite et au phlegmon lymphangitique de la main et de l'avant-bras. Il n'y a pas lieu de s'exposer à ces accidents. Dès que la gangrène phéniquée d'un doigt est constatée, il n'y a donc qu'à amputer au-dessus, suivant les règles bien connues qui nous tracent le devoir de conserver des extrémités digitales tout ce qui peut être gardé sans inconvénient.